

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt et un le 14 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 8 décembre 2021, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

**Etaient présents :**

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, Mme MERCHADOU, M. CARREAU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme HIMPENS, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme GRANGEON, Mme LUCKHAUS, M. DURANT, Mme DUBOURG, M. ELIAS, Mme THEUIL, Mme BAUDERE, Mme SENTIER, Mme ZANA, M. GADRAT, M. EYMAS, Conseillers Municipaux.

**Etaient excusés et représentés par pouvoir:**

M. CASTETS à Mme MERCHADOU, Mme BAYLE à M. BALDES, Mme HOLGADO à M. CARREAU, M. RENAUD à Mme SENTIER, M. MOINET à M. GADRAT

**Etait absent:**

M. CARDOSO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme GRANGEON est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 21

Conseillers votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

**3 – PLAN DE FINANCEMENT "APPEL À PROJET - SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES" -  
SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE**

**Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité**

Dans le cadre du programme de continuité pédagogique, la Région Académique Nouvelle-Aquitaine a lancé un appel à projet « socle numérique pour les écoles élémentaires » et la collectivité y a répondu.

Cet appel à projet vise à apporter un soutien financier aux collectivités qui souhaitent et prévoient l'achat d'équipements et/ou de supports numériques pour leurs écoles élémentaires.

Par décision n° D/2021/196 du 04 novembre 2021, Monsieur le Maire a sollicité une subvention dans le cadre ce programme auprès de la Région Académique de la Nouvelle-Aquitaine.

La Région Académique de la Nouvelle-Aquitaine apporte son soutien quant à l'achat de ces équipements à hauteur de 11 600 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le plan de financement ci-dessous défini :

	Montant HT	Montant de la subvention accordée
Volet équipement	15 500 €	10 850 €
Volet Services et Ressources Numériques	1 500 €	750 €
Montant global	17 000 €	11 600 €

- D'encaisser la recette au compte 1322 chapitre 13 du budget principal.
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

La commission n°6 (Finances / Ressources Humaines) s'est réunie le 6 décembre 2021 et a émis un avis favorable.

**Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-Préfecture le 16/12/21  
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-  
20211214-66244-BF-1-1

Pour le Maire empêché,  
Madame Béatrice SARRAUTE

